

M. Charles de Salverte, par MM. Plessier et de Bonnault.

M. Sabattier, par MM. Colin et de Roucy.

A la fin de la séance, ils sont admis par un vote unanime de l'assemblée.

En même temps, le titre de membre correspondant est accordé à M. de Romiszowski, que nous avons vu à regret s'éloigner de notre ville, mais qui promet de se rappeler à notre souvenir par l'envoi de communications.

M. le chanoine Marsaux a déposé pour nous, aux archives de l'Oise, un registre des délibérations de la fabrique de Saint-Antoine, allant de 1764 à 1786, et c'est le résumé de ses découvertes qu'il vient nous apporter. Aucun ordre, aucun lien n'est possible dans un tel travail, mais c'est une mine de renseignements précieux. Nous prenons ainsi connaissance des noms de plusieurs chapelles complètement tombés en oubli, comme celui de Saint-Gond, dont le chanoine Müller nous conte aussitôt la curieuse légende. La récente suppression du jubé cause également une perturbation dans les places assignées aux confrères du Saint-Sacrement. Des travaux, des procès, des fondations occupent surtout l'attention des marguilliers ; un chantre est payé à l'année 150 livres, et un sermon 3 livres. Nous ne donnons pas d'autres exemples des renseignements curieux qu'on trouvera dans ces notes, puisque nous devons les publier.

M. le chanoine Morel n'ayant pu venir à la séance, le Secrétaire s'est chargé de lire son travail sur Mgr de la Rochefoucauld et la Constitution civile du clergé. Après avoir brièvement rappelé le vote de l'Assemblée, la protestation des évêques de France, les hésitations et la capitulation du malheureux Louis XVI, bientôt suivies de la condamnation formulée par le pape Pie VI, notre confrère oppose au ferme courage de l'évêque la Rochefoucauld, les défaillances d'une partie de son clergé et les lâchetés de l'enseignement qui se donnait alors au séminaire de Beauvais.

---